

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU VILLE DE LA FERTE-BERNARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Date de convocation 29 octobre 2025  
Date d'affichage 29 octobre 2025

072-217201326-20251104-CM2511-DEL21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 22+7 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE QUATRE NOVEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFÉUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFÉUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET VILLE**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDERANT :**

- Qu'une décision modificative du budget ville est proposée à l'approbation des membres de l'assemblée afin d'ajuster le budget et d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires ;

INVESTISSEMENT						
Prog	Article	Intitulé	BP 2025		Montant DM	Budget actualisé 2025
3031	2315	Aménagements urbains - liaisons douces	420 000 €	+	60 000 €	480 000 €
333	21828	Acquisition balayeuse	217 846 €	-	60 000 €	157 846 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>					<b>0 €</b>	

- Qu'au regard de cette décision modificative n°2, le budget Ville 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2025 actualisé	DM n°2	BP 2025 actualisé
Section de fonctionnement	13 737 488 €	0 €	13 737 488 €
Section d'investissement	8 352 200 €	0 €	8 352 200 €

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 2 du Budget Ville 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Franck POTAUFEOUX



Pour Copie conforme

